

le **cnam**

**Modélisation Numérique  
pour le Génie des Procédés**

Paris, automne 2015

Cours 02

**Schémas d'Euler implicite  
et de Crank - Nicolson**

François Dubois

12 avril 2013

II

Schémas d'Euler implicite  
et de Crank-Nicolson.1) Construction des schémas

on s'intéresse au problème modèle

$$(1) \quad \frac{du}{dt} + \frac{1}{\tau} u(t) = 0, \quad t > 0, \quad \tau > 0.$$

$$(2) \quad u(0) = u_0$$

où  $\tau > 0$  et  $u_0 \in \mathbb{R}$  sont donnés. On cherche à approcher le système dynamique (1)(2) par un schéma aux différences finies, paramétré par un pas de temps  $\Delta t > 0$ . Pour  $k$  entier  $\geq 0$ , on cherche

$$(3) \quad u^k \approx u(k\Delta t), \quad k \in \mathbb{N}.$$

- Pour construire l'algorithme, on part de la relation fondamentale

$$u((k+1)\Delta t) = u(k\Delta t) + \int_{k\Delta t}^{(k+1)\Delta t} \frac{du}{dt} dt$$

puis on remplace  $\frac{du}{dt}$  par sa valeur calculée à l'aide de l'équation différentielle (1) :

$$(4) \quad u((k+1)\Delta t) = u(k\Delta t) - \frac{1}{\tau} \int_{k\Delta t}^{(k+1)\Delta t} u(t) dt.$$

- La relation (4) est exacte. On approche l'intégrale du membre de droite de (4) à l'aide d'une formule des rectangles ou des trapèzes. Si on utilise les rectangles "à gauche", on trouve le schéma d'Euler explicite, étudié à la leçon ①. Si on utilise une formule des rectangles "à droite", c'est à dire

$$(5) \quad \int_{k\Delta t}^{(k+1)\Delta t} u(t) dt \simeq \Delta t u((k+1)\Delta t) \simeq \Delta t u^{k+1}$$

et qu'on approche dans la relation (4) les valeurs exactes par les approximations (3), on trouve, après avoir remplacé le symbole d'approximation " $\simeq$ " par une égalité :

$$(6) \quad u^{k+1} = u^k - \frac{\Delta t}{\tau} u^{k+1}, \quad k \in \mathbb{N}.$$

C'est une équation discrète, d'inconnue  $u^{k+1}$ , qui caractérise le schéma d'Euler implicite. On la résout sans difficulté :

$$(7) \quad u^{k+1} = \frac{u^k}{1 + \frac{\Delta t}{\tau}}, \quad k \in \mathbb{N}$$

3

au prix d'une division...

- Si au lieu d'utiliser une formule des rectangles telle que (5) on utilise une méthode des trapèzes, c'est à dire

$$(8) \quad \int_{k\Delta t}^{(k+1)\Delta t} u(t) dt \simeq \frac{\Delta t}{2} [u(k\Delta t) + u((k+1)\Delta t)] \simeq \frac{\Delta t}{2} (u^k + u^{k+1}),$$

l'injection de (3) et de (8) dans la relation (4) conduit à une nouvelle équation pour évaluer  $u^{k+1}$  si  $u^k$  est connu:

$$(9) \quad u^{k+1} = u^k - \frac{\Delta t}{2\tau} (u^k + u^{k+1}), \quad k \in \mathbb{N}.$$

La relation (9) caractérise le schéma de Crank-Nicolson. L'inconnue  $u^{k+1}$  se déduit (dans le cas du modèle dynamique (1)) sans difficulté:

$$(10) \quad u^{k+1} = \frac{1 - \frac{\Delta t}{2\tau}}{1 + \frac{\Delta t}{2\tau}} u^k, \quad k \in \mathbb{N}.$$

## 2) Analyse de stabilité.

Nous disposons de trois schémas aux différences pour le système dynamique (1)(2): le schéma d'Euler explicite

$$(9) \quad u^{k+1} = \left(1 - \frac{\Delta t}{\tau}\right) u^k, \quad k \in \mathbb{N},$$

le schéma d'Euler implicite (7) et le schéma de Crank-Nicolson (10). Dans les trois cas, on fabrique une suite récurrente  $u^k \rightarrow u^{k+1}$  de la forme

$$(12) \quad u^{k+1} = q u^k, \quad k \in \mathbb{N}$$

qui est une suite géométrique.

- Nous savons que si la raison  $q$  d'une suite géométrique est de module strictement supérieur à 1, alors la suite  $(u^k)_{k \in \mathbb{N}}$  tend en module vers l'infini (si  $u_0 \neq 0$ ). Cette propriété mathématique est un artefact dans le programme d'approximation de (1)(2). En effet, si  $u_0 \neq 0$ , la solution  $u(t)$  du système dynamique (1)(2) tend vers zéro si  $t$  tend vers  $+\infty$ . Par contre, dans les mêmes conditions  $|u^k|$  tend vers  $+\infty$  si  $k$  tend vers  $+\infty$ !

Il est nécessaire d'imposer une condition de stabilité pour l'algorithme (12) :

$$(13) \quad |q| \leq 1.$$

- Pour le schéma d'Euler explicite, cette relation s'écrit

$$(14) \quad \left| 1 - \frac{\Delta t}{\tau} \right| \leq 1.$$

La relation (14) s'écrit

$$-1 \leq 1 - \frac{\Delta t}{\tau} \leq 1, \text{ soit } 0 \leq \frac{\Delta t}{\tau} \leq 2$$

$$(15) \quad 0 \leq \Delta t \leq 2\tau, \text{ Euler explicite.}$$

- Pour le schéma d'Euler implicite, on a

$$(16) \quad \left| \frac{1}{1 + \frac{\Delta t}{\tau}} \right| \leq 1.$$

Pour  $\tau > 0$  et  $\Delta t > 0$ , l'inégalité (16) est toujours satisfaite ; il n'y a pas de contrainte de stabilité pour le schéma d'Euler implicite si on approche le système dynamique (1)(2).

- Pour le schéma de Crank-Nicolson, la condition (13) s'écrit

$$(17) \quad \left| \frac{1 - \frac{\Delta t}{2\tau}}{1 + \frac{\Delta t}{2\tau}} \right| \leq 1.$$

Si  $\Delta t > 0$  et  $\tau > 0$ , on n'a ici encore aucune condition sur le pas de temps.

- Nous retenons que le schéma d'Euler explicite est stable sous la condition (15) alors que le schéma d'Euler implicite est toujours stable, quand on approche le système dynamique (1)(2).

### 3) Positivité.

Si  $\tau > 0$  et  $u_0 > 0$ , la solution  $u(t)$  du modèle (1)(2) est toujours positive. En est-il de même pour les schémas numériques étudiés ici? En d'autres termes, à quelle condition le rapport  $u^{k+1} / u^k$  reste-t-il positif? Compte tenu de (12), cette condition s'écrit

$$(18) \quad q \geq 0.$$

- Pour le schéma d'Euler explicite, cette condition s'écrit

7

$$(19) \quad \Delta t \leq \tau.$$

Elle renforce la condition de stabilité (15).

- Pour le schéma d'Euler implicite, si  $\tau > 0$  et  $\Delta t > 0$ , la condition (18) est toujours vérifiée. On peut donc utiliser un pas de temps  $\Delta t > 0$  arbitrairement grand dans de bonnes conditions si  $\tau > 0$ .
- Pour le schéma de Crank - Nicolson, les conditions (10) et (18) entraînent

$$(20) \quad \Delta t \leq 2\tau.$$

Dans la pratique, la positivité entraîne une condition de stabilité - positivité pour le pas de temps  $\Delta t$ .

- Nous retenons que pour un modèle (1)(2) de constante de temps  $\tau > 0$ , les diverses contraintes de stabilité expriment que le pas de temps  $\Delta t$  doit rester de l'ordre de la constante de temps  $\tau$  du processus.

16 avril 2013.

Fulcois.